18e ANNEE. N° 891 PARAIT LE SAMEDI 5 Avril 1902

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN PROGRESSISTE

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciale (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

LES RESPONSABILITÉS

Il est vraiment trop commode de dire tous les jours que c'est le lapin qui a commencé. Nous comprenons que M. Hubbard et ses journaux appellent à la rescousse cet illustre rongeur, car M. Hubbard s'entend à poser des lapins aux électeurs.

Est-ce nous qui dans la Presse ou dans la rue avons jamais injurié nos adversaires ?

Les électeurs ont-ils oublié les attaques violentes dirigées dès le mois de Mai dernier contre M. de la Trémoïlle ?

Le *Républicain des Alpes*, journal de M. Hubbard, le traitait presque comme une sorte d'aventurier. Il n'avait même pas la pudeur de laisser en dehors de la polémique Madame de la Trémoïlle elle-même.

Le *Sisteron-Journal* a-t-il jamais prononcé le nom de Madame Hubbard ?

Il se serait déshonoré si, à l'exemple du *Républicain des Alpes*, il s'était permis à son encontre même une allusion.

Le *Sisteron-Journal* a-t-il jamais écrit un mot touchant la vie privée de M. Hubbard ?

Le *Républicain des Alpes* d'abord, la *Fraternité* ensuite, ces deux journaux, au lieu de discuter le programme de M. de la Trémoïlle n'ont-ils pas, dans chacun de leurs numéros, pris à partie sa personne.

M. Hubbard, M. Martinet ou M. Jamais peuvent-ils se plaindre qu'aucun de nos amis les ait jamais menacés ou insultés dans la rue ?

Dès l'été dernier nos adversaires faisaient imprimer et chanter une carmagnole travestie que des bandes hurlaient chaque fois que passait un de nos amis.

Nous le demandons à tous les gens de bonne foi, à quelque parti qu'ils appartiennent, avons-nous jamais menacé personne de lui **faire la peau ?**

C'est l'expression courtoise, prometteuse de délices, avec laquelle tous les jours est accueilli notre rédacteur en chef ?

Est-il aucun de nos partisans qui ait jamais tenu un pareil langage ?

En vérité les amis de M. Hubbard ont toujours voulu s'imposer par la crainte. Ils n'admettent pas la libre discussion ni l'indépendance des caractères. Pour peu qu'on ne leur obéisse pas en cerfs dociles, aussitôt ils montrent le poing, ils frapperaient même, s'ils ne craignaient les gendarmes.

Nous sommes le parti qui admet la libre discussion ; nous sommes le parti de la tolérance comme nous sommes le parti de l'ordre.

Notre triomphe est assuré parce que nous avons de notre côté, la raison.

Nous ne cherchons qu'une chose : l'union de tous les citoyens de bonne foi et de bonne volonté sur le terrain de la République.

Nous sommes enfin d'esprit assez conciliant, de cœur assez généreux, pour oublier après la victoire prochaine et certaine les divers incidents qui auront pu se produire pendant la bataille.

Nous n'avons tenu, dans cet article, qu'à bien établir les responsabilités. Nous avons voulu démontrer, et nous y sommes parvenus aisément, que l'injure, les diffamations sont toujours parties des journaux de M. Hubbard et que les menaces n'ont jamais été proférées que par ses amis.

Après tout, n'est-ce pas le *Républicain des Alpes*, journal de M. Hubbard, qui a été condamné par les tribunaux ?

LETTRE OUVERTE

à M. l'Ingénieur Métour à Sisteron

(Suite)

Je vous ai déjà posé beaucoup de pourquoi qui vous embarassent. Je ne vous en poserai plus. Le honteux pourquoi de vos agissements, je vais le faire connaître. Je suppose que M Hubbard doit vous avoir dit : Ce maire m'est hostile (était-ce bien vrai ; n'avais-je pas présidé vos réunions avec beaucoup de courtoisie, n'avez-vous pas été bien reçu chez moi ?) Il faut qu'il sache bien qu'il n'obtiendra rien s'il ne s'incline pas devant ma puissance. Il faut que les habitants sachent bien qu'ils n'obtiendront quelque chose qu'en venant à moi, et en s'éloignant de ce personnage récalcitrant ; ils ont acquis une maison d'école qui, avec quelques aménagements, aurait tous les avantages d'un groupe scolaire, en ménageant la bourse des habitants et de l'Etat, croulez-moi ça ! Ils veulent un chemin pour monter dans ce village situé sur un rocher ; les frais d'exploitation ruinent ses habitants, les maisons s'écroulent, n'importe, ne vous en occupez pas jusqu'à ce que son Maire soit mâté, et les habitants à mes pieds. L'argent pour la construction du chemin de la Beaume est en caisse. Les habitants ne peuvent sortir de ce hameau ; laissez l'argent dans la caisse. Leurs chemins se détériorent, n'y faites rien. Hé bien ! voilà le pourquoi de vos agissements. Ils vous sera bien difficile de dire le contraire, M. Hubbard étant venu lui-même surveiller l'exécuteur des basses œuvres. Vous aviez profité d'une tournée de service pour pousser jusqu'à Curbans, et voir l'école dont on vous avait parlé. Comme c'est bien dit, Tartuffe dans Molière ne parlait pas mieux pour masquer la vérité. Vous appelez tournée de service la comédie dans laquelle vous avez joué le noble rôle de figurant pour faire voir du bleu aux électeurs Misonnais, et du vert en espérance, et, si Curbans a eu l'honneur de recevoir votre visite pour voir une maison dont on vous avait parlé, et que vous n'avez pas voulu voir étant sur les lieux, c'était pour profiter de votre tournée de service ; comme c'est joli ou plutôt pitoyable, n'aviez-vous pas été nommé architecte depuis plusieurs mois. Serait-ce la même comédie que vous jouez à Turriers ? Vous faites faire une étude de chemin dans une montagne où le froid est très rigoureux, juste au milieu de l'hiver. Deux conducteurs et des escouades de cantonniers qui ont quitté leurs cantonnements, où les habitants assurent la circulation sur les routes, se gèlent pieds et mains, ne peuvent tenir leurs instruments, souffrent, font peu de besogne et mal, alors qu'ils auraient pu faire à l'automne et au printemps plus de travail en un jour que dans huit, et sans les horribles souffrances qu'ont supportées ces malheureux. A l'automne c'était trop tôt, avant les élections ; et au printemps, trop tard ; puis c'est si beau de faire geler de pauvres pionniers pour établir la grandeur et la puissance de M. Hubbard ! Pensez-vous avoir fait miroiter aux yeux des habitants de Turriers la poussière poudroyante du chemin. Il sont plus fins que vous, M. l'Ingénieur. Vos stratagèmes sont cousus avec du fil blanc. Pensez-vous que les terreurs que vous avez inspirées a Curbans mettront les habitants aux pieds de M Hubbard. Il n'aura pas même M. Prève, d'après ce que je suppose. Il préférerait abondonner sa maison qui a servi d'école et monter en voiture devant sa remise pour descendre au pont. Il n'est pas sectaire non plus et sa famille ne cache pas ses sentiments religieux. Je ne pense pas le fâcher en parlant ainsi. Nous avons été amis pendant plus de 40 ans et malgrès la division qui est sur-

---

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

36

LES SOCIALISTES AU POUVOIR

XXII

La fuite

Le reste de la journée nous parut mortellement lugubre. J'espérais qu'Aline serait venue passer l'après-midi avec nous et je comptais sur sa présence pour tirer ma femme de sa prostration. Elle ne vint pas.

Quelques jours après — je crois que c'était mercredi, — je lisais le *Journal Officiel* à ma femme pour tâcher de la distraire, et j'en étais aux nouvelles du jour, où l'on racontait un de ces incidents de frontière qui se reproduisent fréquemment depuis un certain temps : des patrouilles avaient fait feu sur des émigrants fugitifs.

— Où celà ?... Où celà ? s'écria ma femme, se dressant tout à coup, pleine d'épouvante.

— Sur la côte, prés de Saint-Malo.

Elle poussa un grand cri et s'affaissa, évanouie. Je me précipitai, je la transportai sur son lit, je lui prodiguai tous les soins que je pus immaginer. et peu à peu j'eus la satisfaction de la voir revenir au sentiment. Mais aussitôt, elle se prit à pleurer abondamment, et comme, alarmé de nouveau, je la pressai de questions, elle finit par me faire, au milieu de ses larmes, une épouvantable confidence.

François n'était pas au Havre, et Aline n'était plus à Paris, tous étaient partis ensemble et en fraude, dimanche matin, pour Saint-Malo et Jersey, avec la résolution de fuir par ce côté le sol national.

Or, le *Journal Officiel* annoncait que les gardes-côtes ayant aperçu une barque chargée de passagers, naviguant pour rejoindre le courrier anglais de Jersey, leur avaient fait sommation, par trois coups de fusil tirés en l'air, de stopper pour attendre la visite réglementaire, et que, l'embarcation suspecte n'ayant pas tenu compte des signaux, la patrouille avait ouvert le feu contre elle. Finalement le bateaux de la marine avait réussi à la rejoindre ; mais les rebelles avaient opposé une résistance désespérée et l'on s'était vu dans la nécessité d'employer la force. Il y avait des morts et des blessés ; les autres étaient détenus à la prison de Saint-Malo.

Nous passâmes des heures véritablement terribles, empoisonnées par l'incertitude et les angoisses, jusqu'à l'apparition du numéro suivant du *Journal Officiel*, lequel publia la liste des victimes et des prisonniers. Les noms de François et d'Aline n'y figuraient point.

Qu'étaient devenus nos chers enfants ? Nous nous égarions alors dans d'interminables conjectures.

Ma femme m'avait tout raconté, la résolution de François datait de loin. Dés avant son envoi à Lille lors de la derniére fête de sa mére, il avait confié à celles-ci sa ferme intention de quitter la France, où l'état des choses lui était devenu insupportable ; mais il avait exigé qu'on ne m'en parlât pas parce que, connaissant l'austérité de mes principes et mon respect de la loi, il redoutait mon opposition. Ma femme, après avoir vainement cherché à le dissuader, avait fini par céder aux instances de son fils. Depuis longtemps elle avait conservé et tenait cachée, a mon insu, une petite somme en pièces d'or, qu'elle donna à François pour payer son passage à bord d'un navire étranger.

C'est d'Aline qu'était venue la résistance. Certes, elle était prête à suivre son fiancé au bout du monde, s'il le fallait ; mais elle trouvait cruel de partir, laissant dans la peine. derrière eux, tout le reste de la famille. Mais bientôt sa propre situation — je viens seulement d'en être instruit — se compliqua de telle sorte que ses scrupules s'évanouirent.

Aline Prèvost est une jeune fille honnêtement élevée pleine de bon sens et de caractère droit. Devenue orpheline à seize ans, elle alla habiter avec une tante célibataire honorable personne et habile ouvrière qui à cette époque, travaillait à domicile pour un grand magasin du boulvard, et Aline épousa naturellement sa profession, qui les mettait à l'aise toutes les deux.

(A suivre)

HIPPOLYTE VERLY.

© VILLE DE SISTERON

venue, nous ne pouvons nous empêcher quand nous nous rencontrons, de nous serrer affectueusement la main. Quel est le résultat que vous aurez obtenu non seulement ici, mais dans tout l'arrondissement ? Vous nous avez montré nu l'âme de Tyranneau de M. Hubbard. Vous avez fait un zèle intempestif. M. Hubbard n'a pas suivi les conseils sages de M. Talleyrand : pas de zèle, Messieurs, et surtout pas de zèle. Un sage de l'antiquité, dans ses leçons mémorables, disait : pas de mauvais exemples aux esclaves, contenez-les toujours, car l'esclave montre à nu l'âme de son maître.

Vous nous avez fait connaître, Monsieur l'Ingénieur, combien M. Hubbard était cruel. Vous nous avez fait beaucoup de mal, mais l'heure de la justice viendra ; car je suis de ceux qui croient à l'immanente justice; l'heure viendra aussi où ceux qui tremblent seront heureux de recouvrer la liberté, d'être justes et de faire le bien. Vous étiez présent quand M. Hubbard nous dit pour quel piètre motif il avait changé le Préfet, vous savez aussi quelle table rase il a fait des fonctionnaires dont la soumission lui était suspecte et qu'il a remplacés, hélas ! par des hommes qui oublient leur devoir pour lui montrer du zèle.

AYASSE.

(*A Suivre*)

TRIBUNE LIBRE

On nous prie d'insérer :

Réponse au questionnaire anonyme posé à M. Tellenne dans le journal la Fraternité, *du 29 Mars 1902.*

Les écrits anonymes sont toujours l'œuvre d'une main malpropre et d'un misérable, quand ce n'est pas l'œuvre d'un criminel. On n'en fait aucun cas ; mais celui qui a fait insérer dans la *Fraternité* ce questionnaire imbécile, peu fraternel, contre moi et les miens a un caractère spécial ; ce serait l'œuvre d'un pauvre diable en démence qu'un coquin exotique aurait fait saouler pour lui en faire endosser la responsabilité. C'est pour cette raison que, modifiant mes idées sur cette vilaine action, je me contenterai de cravacher le vrai fautif qui se cache et que l'opinion publique me désigne et découvre derrière la toile, lançant ses déjections sur les honnêtes gens ; lui-même fort chargé déjà du linge sale dont il a hérité qui, joint au sien personnel constituerait un lourd fardeau, d'une exhalaison fétide et qu'on ne pourrait toucher qu'avec des pincettes de longueur.

Qu'il me soit permis de dire qu'aucun membre de ma famille, morts ou vivants n'ont d'antécédents judiciaires, que je suis très fier de leur mémoire, d'autant plus fier que tous mes chers compatriotes rendent journellement hommage à leur souvenir.

Je ne redoute donc nullement votre malveillance, aussi attaquez. Attaquez toujours et osez vous signer sans vous servir d'hommes de paille, je suis bon enfant, je vous répondrai toujours.

P. TELLENNE.

LA VÉRITÉ PURE ET SIMPLE

Nous n'avions pas cru nécessaire dans notre dernier numéro de raconter en détail l'échauffourée du Cours Saint Jeaume. Notre excellent confrère *Le Publicateur* avait en effet en quelques mots, parfaitement rapporté les faits tels qu'ils se sont passés.

La mauvaise foi de nos adversaires (qui se sentent perdus et usent de tous les moyens pour intimider et faire croire à une victoire illusoire) nous oblige à revenir sur cette affaire. L'enquête faite par la police démontrera d'ailleurs bientôt de quel côté sont la vérité et le bon droit.

Dimanche soir 23 mars, une bande de manifestants, enfants, jeunes gens et hommes faits, s'est portée vers les 9 heures aux alentours de la Cazette en proférant des menaces et en chantant l'Internationale. —

Madame de la Trémoïlle était arrivée le jour même et en l'absence de M. de la Trémoïlle, qui donnait une conférence à Volonne, elle dinait en compagnie de deux amis. Par trois fois les manifestants massés dans l'allée de la Cazette firent lever de table les personnes qui s'y trouvaient.

Puis les braillards se retirèrent vers la ville.

Or quelques amis de M. de la Trémoïlle descendaient en ce moment à la Cazette. Ils étaient une dizaine. Les manifestants dix fois plus nombreux. Quand les deux troupes se rencontrèrent quelques quolibets furent échangés, puis brusquement les Trémouillards furent assaillis, des pierres et des bâtons sifflèrent.

On sait la suite. Par bonheur M. Curnier qui avait été littéralement foulé aux pieds par ses lâches agresseurs n'a eu aucune lésion sérieuse, et dix jours de repos lui ont suffi pour se remettre.

Où donc M. Jamais voit-il provocation de notre part ?

Pourquoi essaye-t-il de faire croire que la bagarre a été préparée et provoquée par M. Thieux et Pruniére qui, ni l'un ni l'autre, n'étaient là ?

Comment a-t-il l'audace de travestir la vérité et de dire que des enfants ont été frappés ?

La version Jamais est donc absolument fausse.

En attendant, pour que la bonne foi des électeurs ne soit pas surprise nous tenons à mettre les choses au point.

Et nous jugeons, et nous disons qu'il faut qu'un parti se sente bien près de sa perte pour en venir á de tels arguments, et à de tels mensonges.

L'histoire des enfants est inventée de toutes pièces. Voici dans quelles conditions : Le lundi matin, lorsque les fumées de l'ivresse furent dissipées, nos adversaires se trouvèrent épouvantés de l'attentat qu'ils avaient commis et de ses conséquences. Il fallait à tout prix en atténuer la portée. Il y eut un conciliabule ; chacun donna son idée : celui-ci proposa de faire répandre le bruit que les amis de M. de la Trémoïlle s'étaient cachés dans les arbres au-dessous du fort et de là leur avaient lancé des pierres. L'explication fut rejetée comme stupide. Elle ne méritait pas un meilleur sort. Tous nos conspirateurs étaient fort embarrassés, lorsqu'un malin peu scrupuleux parla des enfants Chacun applaudit à cette trouvaille. Il fut convenu que l'on donnerait les enfants comme victimes d'une agression.

Nous avouons que l'idée n'était pas banale. Mais si pour faire un civet il faut un lièvre ou tout au moins un lapin ; pour accuser nos amis d'avoir frappé des enfants, il faut des enfants frappés.

Nous demandons les enfants frappés. Où sont-ils ? Comment s'appelent-ils ?

La réponse est simple : pas un enfant n'a été frappé. L'enquête judiciaire est formelle.

M. Berenguier Légitimiste

M. Berenguier a-t-il oublié M. Barman ?

M. Barman n'a-t-il pas collaboré au *Légitimiste*, journal royaliste qui a duré du 26 juillet 1871 au 3 mars 1872,

Ce nom de Barman n'était-il pas le pseudonyme dont usait M. Berenguier pour signer ses articles ?

Parce qu'il se servait d'un nom d'emprunt, M. Berenguier pouvait espérer que personne ne le découvrirait, mais il comptait sans ces terribles fureteurs que sont les rats de bibliothèque.

LA TOURNÉE HUBBARD

Bevons, le 26 mars 1902.

Cher Monsieur,

M. Hubbard est arrivé ici à l'improviste; certains avaient-ils été prévenus ? Je n'en savais en tout cas absolument rien. Il est venu ici, parce que, a-t-il dit, il ne pouvait circuler dans le canton de Turriers.

Aussi a-t-on été obligé pour rassembler quelques électeurs d'employer les enfants qui sortaient de l'école. Enfin, à 7 heures et demie du soir une vingtaine d'entre nous se sont réunis pour l'entendre.

Il parle longuement de l'impôt sur le revenu, tout en omettant soigneusement de nous dire pourquoi à la Chambre il l'a combattu et a voté contre. Il me semble cependant que le citoyen Pelletan, qui se connaît en finances un peu mieux que M. Hubbard avait dit à propos de cette réforme : « Le fruit est mûr, bien mûr, et si l'on attend encore un peu, il risque fort d'être pourri ! »

Il a parlé de la loi sur les associations, de la suppression du budget des cultes, et nous a prévenus que les missionnaires étaient en train de pervertir les Chinois et de les détourner de leurs lois nationales.

C'est un nationaliste Chinois, M. Hubbard ! Il parle du budget écrasant de la guerre et de la marine, de la retraite pour les travailleurs.

Ah ! quels coups de grosse caisse !

Il s'était bien gardé de parler des primes à la sériciculture. Quand la question lui est posée, il répond qu'il voulait simplement la suppression des primes du sucre. — Et un électeur lui a répondu avec beaucoup de bon sens : « Cependant l'*Officiel* porte que vous avez dit de supprimer *toutes* les primes ? » Et puis si vous demandez la suppression des primes du sucre, les députés du Nord demanderont, eux, la suppression des primes des vers-à-soie pour la même raison que vous parce que ça n'intéresse pas leurs électeurs ?

Et là-dessus M. Hubbard s'est embarrassé pendant une longue heure dans des explications vagues et confuses.

Il clame que les nobles, qui ont le regret de leur ancienne gloire, ne viennent flatter le peuple que parce qu'ils ont peur des réformes, qu'une fois à Paris ils se moquent des électeurs... etc. Pas plus que vous, en tout cas, M. Hubbard !

A l'issue de la réunion le maire a présenté un ordre du jour approuvant les explications du citoyen Hubbard, mais le plus froid silence a accueilli cette proposition.

Mais par suite du proverbe :

« *Qui ne dit rien consent* »

le maire a déclaré l'ordre du jour voté à l'unanimité.

Nous souhaitons à M. Hubbard de conserver jusqu'au 27 avril une pareille unanimité.

J'ai oublié de relever la plus énorme des bourdes débitées par M. Hubbard.

Il nous a affirmé que grâce à lui un dégrèvement d'impôt avait été obtenu pour notre département.

Or, aujourd'hui en regardant la feuille du percepteur, j'ai constaté... une augmentation hélas ! trop sensible.

Parler et agir ont toujours fait deux.

Un Républicain.

Curel

C'est samedi soir, 29 mars, que M. Hubbard a donné une réunion dans notre commune, réunion qui au lieu d'être publique a été absolument privée.

L'heure en avait été changée et rechangée pour permettre d'y assister à un plus grand nombre d'électeurs retenus le jour par les travaux de la saison. Mais ils étaient rares cependant ceux qui avaient pris la peine de se déranger.

M. Hubbard n'a pu former son bureau. Son auditoire se composait juste de trois personnes ; encore avait-il fallu les aller chercher à domicile.

Pour trois personnes, M. Hubbard n'a pas daigné ouvrir la bouche. Du reste, la salle où il se trouvait n'était pas de nature à l'inspirer. Elle était tapissée de peaux de lapin dans lesquelles il apercevait déjà la veste que le corps électoral lui taillerait le 27 avril.

Les citoyens restent aujourd'hui indifférents aux boniments de M. Hubbard. Quand il paraît, on l'évite. On trouve inutile de faire un pas et de perdre son temps pour écouter les paroles vaines et les promesses plus vaines encore de ce candidat traître à son programme.

Les électeurs se réservent pour faire accueil à M. de la Trémoïlle qui n'avance rien qu'il ne sache pouvoir tenir.

Un groupe d'anciens partisans de M. Hubbard.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Claret

Claret 26 Mars 1902

Le maire de notre commune a reçu cette semaine deux lettres de M. Hubbard.

Dans la première il le traite de réactionnaire, de clérical, etc, lui affirme que Claret n'a pas besoin de son maire, et que lui Hubbard s'en occupe bien suffisamment.

Dans la seconde, changement de front : M. Hubbard s'adresse au maire, en le priant de vouloir bien lui faire savoir au plus tôt les besoins de sa commune, que la session du Conseil Général étant proche, il désirait s'occuper de nous.

Devant l'incohérence d'une pareille conduite, le maire et tout le conseil municipal ont cru devoir s'abstenir d'assister à la réunion.

Aussi est-ce sur eux qu'a roulé la première partie de la conférence de M. Habbard.

Dans tout le reste il s'est agi de cléricalisme et de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

L'ordre du jour a été voté par 7 ou 8 mains, parmi lesquelles celles d'un mineur et de 3 électeurs du Monétier (Haute-Alpes).

Au moment de la contre épreuve, les électeurs sont sortis en déclarant qu'ils ne levaient la main que devant le Christ, et pas devant M. Hubbard.

Pour terminer dignement un de nos amis a accompagné à coups de piston M. le député sur les airs de « *Adiou paouré Carnaval* » et *Bon voyage M. Dumolet* ».

Nos amis réunis au café Fabre et au Cercle ont trinqué jusque fort tard à la défaite d'Hubbard et au triomphe de la candidature républicaine et libérale de M. de la Trémoïlle ! »

Hubbard se propose, dit-il, de retourner à Curbans. Quand à Claret, je doute qu'il y revienne.

Curbans

Curbans, le 1er avril 1902.

Lettre ouverte à M. Hubbard

Je lis dans votre journal que vous regrettez de n'avoir pu voir le Maire de Curbans, à l'occasion de votre tournée dans notre commune pour vous entretenir de la Maison d'école. Dans votre réunion vous m'avez vivement attaqué. Vous avez parlé beaucoup du désir que vous aviez de vous trouver en face de moi pour défendre les fonctionnaires que j'avais attaqués. Si, dans la lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer votre réunion, vous m'aviez fait connaître votre désir et l'heure de votre réunion vous m'auriez trouvé en face de vous, Monsieur le Député. Vous avez promis de revenir et j'ai l'honneur de vous prévenir que je serai exact à l'heure du rendez-vous que vous voudrez bien me donner ; et, pour ne pas agir par surprise et trop vous mettre dans l'embarras. je vous annon-

© VILLE DE SISTERON

ce que, parmi les nombreuses questions que j'aurai l'honneur de vous adresser, je vous demanderai :

1· Pourqnoi MM. Hubbard et Métour sont venus à Curbans, soit disant pour visiter la Maison d'École qu'ils n'ont pas voulu visiter étant sur les lieux ?

2· A qui ont-ils voulu faire plaisir en agissant ainsi ?

3· Pourquoi M. Métour a-t-il dit que l'étude du projet du chemin de Saint-Pierre à la Fontaine était faite ; mais qu'on ne pouvait procéder à sa construction faute d'argent, alors qu'il savait que cette étude n'avait pas été faite.

4· Pourquoi l'Agent-Voyer cantonal ignore qu'il existe un projet de chemin de la Baume voté depuis longtemps par le Conseil général et dont les fonds de construction sont depuis longtemps dans la caisse du Percepteur.

5· Pourqnoi M. Métour qui accompagnait le Député a été si impoli vis-à-vis du Maire de Curbans ; le Maire lui en avait-il donné le motif ?

6· M. Hubbard pourrait-il dire également s'il avait à se plaindre de ce Maire qui lui avait demandé ainsi qu'à Monsieur Bontoux leur concours pour l'école et le chemin de St-Pierre.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

AYASSE.

SISTERON

Nécrologie. — Nous présentons à nos excellents amis MM. Casimir Heyriès, Fernand Heyriès et Damase Laugier nos meilleurs sentiments de condoléances, pour la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame Tardivi, leur fille, sœur et belle-sœur

Avis. — Les membres du Comité de l'Union Républicaine Démocratique et du Cercle Républicain de l'Avenir sont prévenus qu'une réunion générale aura lieu dans les locaux de la rue de la Mission, samedi prochain 5 avril à 8 heures du soir.

Les citoyens faisant partie de ces deux sociétés, tant à Sisteron, que dans les communes de l'arrondissement, sont priés d'y assister.

Théâtre. — Ce soir, salle Chabal, rue Droite, représentation de " La Séquestrée ", par la troupe Kerval (spectacle de famille).

TOUJOURS LES INSULTES

Nous, les hommes, nous ne nous plaignons pas des injures dont nous sommes journellement l'objet. Nous dédaignons les provocations stupides qui nous sont adressées et les traitons par le mépris.

Mais on aurait pu croire qu'après la déplorable scène de pugilat, d'il y a quinze jours, la sous-préfecture justement émue aurait pris des mesures efficaces pour assurer la sécurité des rues et le respect dû aux femmes et aux jeunes filles.

Il n'en est rien ; qu'on en juge :

Ces jours-ci, une bande de gamins, sans respect pour les deuils dont elle est affligée, poursuivait dans la rue, en la traitant de Trémouïllarde et en lui lançant des pierres et de la boue,

Mademoiselle Germaine Robert,

fille de notre regretté député.

Ces actes inqualifiables se passent de commentaires.

UN CONSEIL

Nous ne saurions trop vivement engager nos amis à se défier des rumeurs malveillantes que nos adversaires ne cessent de répandre.

Parce que parti en tournée électorale, M. de la Trémoïlle a, cette semaine, quitté la Cazette pour visiter une douzaine de communes, où il a, du reste, reçu un accueil enthousiaste, ils font courir le bruit que M. de la Trémoïlle a dû renoncer à habiter Sisteron.

Ce nouveau mensonge est trop idiot pour mériter autre chose qu'un formel démenti. M. Hubbard serait trop heureux, s'il recevait dans cette ville de Sisteron, où il n'a jamais passé qu'en camp volant, la dixième partie des marques de sympathie qui sont, chaque jour, adressées à son concurent d'aujourd'hui, a son vainqueur de demain à M. de la Trémoïlle dont le domicile reste toujours la Cazette.

UNE PROTESTATION

Authon

Dans son dernier numéro, la *Fraternité* publiait à grand fracas une liste de 26 électeurs de la commune d'Authon qui avaient, soit-disant, approuvé l'attitude politique de M. Hubbard et promis de soutenir sa candidature.

Parmi ces 26 électeurs, les uns n'avaient rien signé du tout, les autres avaient donné leur nom, en confiance, sans être avertis qu'on voulait le faire servir à une manifestation en faveur de M. Hubbard.

A peine cette liste de 26 noms était-elle connue à Authon qu'elle y soulevait un mouvement d'indignation.

Quatorze des électeurs qui figurent sur *la Fraternité* nous ont adressé la protestation ci-dessous

Ils ajoutent qu'ils auraient été plus nombreux si les travaux des champs leur avaient permis de se rendre dans certaines campagnes éloignées.

Nous croyons aisément que les 26 prétendus signataires se seraient réduits à un seul qui forme dans la commune d'Authon tout le parti de M. Hubbard. Cet unique personnage aura peut-être un jour, comme M. Bécarud de Chateau-Arnoux, le Mérite Agricole ou les Palmes Académiques, mais jamais l'affection de ses concitoyens.

Voici la protestation :

Les citoyens soussignés, électeurs inscrits dans la commune d'Authon, **protestent** *contre l'abus qui a été fait de leurs noms dans le numéro du 29 mars de la* Fraternité des Alpes *et déclarent que leur signature leur a été demandée* **par surprise** *et sans qu'ils fussent informés de l'objet auquel elle était destinée.*

Bernard Désiré ; Garcin ; Arnaud Marcellin ; Bernard Anacréon ; Bernard Armand ; Bernard Albert ; Murat Joseph ; Martel Louis ; Richier Clermont ; Bernard Albert ; Bernard Pierre ; Fabre Anselme ; Martel Hilarion ; Martel Cyprien.

Par cet exemple, que les électeurs jugent des manœuvres employées par les amis de M. Hubbard. Ils ne reculent devant aucune déloyauté. Nous ne serions pas surpris d'avoir, la semaine prochaine, à enregistrer de nouvelles protestations.

Du reste, si au lieu de revenir de Chine — mauvaise préparation à la connaissance des intérêts de l'arrondissement de Sisteron — le rédacteur de la *Fraternité* avait un rien connu le pays, certaines signatures l'eussent mis en éveil. Mais à la *Fraternité*, on est si peu au courant des communes, de leur population et de leurs municipalités qu'on a découvert quatre adjoints pour Authon, que l'ancien maire y conserve — sur les bandes du journal — ses anciennes fonctions, que les professions les plus diverses, les métiers les plus bizarres sont attribués — toujours sur les bandes du journal — à de braves cultivateurs tout étonnés de se voir arrachés à la terre qu'ils aiment.

Mais les agriculteurs, la terre de France, en quoi pourraient-ils intéresser M. Hubbard et ses amis les Chinois !

Charmeur incomparable

Chacun a voulu le connaître
L'homme des champs et de la ville ;
Et le Congo, mieux que l'amour,
Aujourd'hui, partout règne en maitre.

Un reporter, au savonnier Victor Vaissier

ETUDE DE Me BERENGUIER
Notaire à Aubignosc (B-A)

VENTE
DE MEUBLES

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Dimanche 13 Avril 1902, à 10 h. du matin et jours suivants s'il y a lieu il sera procédé devant la maison mortuaire de M. Rouit Désiré Pierre, à Château neuf V l-St-Donnat, par le ministère de Me Berenguier; notaire à Aubignosc ; et à la requête de M. ALAINCOURT, boucher à Château-Arnoux, tuteur dotif de la mineure Rouit, à la vente aux enchères publiques :

Des meubles, meublants, linge, literie et divers objets mobiliers ; Brebis Chèvres, Chevreaux, agneaux, cochons, laie, poules et tous autres bestiaux, dépendant de la succession de M. Rouit Désiré Pierre, en son vivant cantonnier.

Cette vente aura lieu au comptant suivant ordonance rendue sur requête, par M. Président du Tribunal civil de première instance de Sisteron, en date du 28 Mars 1902.

Cette vente aura lieu au comptant avec le 5 0[0 en plus du prix d'adjudication.

BERENGUIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
de Sisteron

AVIS
LIQUIDATION
JUDICIAIRE

Les créanciers du sieur Mériot, Alphonse horloger à Sisteron. qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont invités à les remettre sans délai entre les mains du greffier ou du liquidateur. Il sont, en outre, prévenus qu'une dernière assemblée pour la vérification de leurs créances aura lieu le Seize Avril mil neuf cent deux à 10 heures du matin

Pour extrait conforme
Le commis-greffier ;
PEIGNON

Etude de Me Charles BONTOUX
AVOCAT-AVOUÉ
á SISTERON (Basses-Alpes).

VENTE
sur folle enchère
aprés saisie immobiliére

Il sera procédé le MARDI VINGT NEUF AVRIL mil neuf cent deux, a *deux heures* de l'après-midi à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, au Palais de Justice.

Et en vertu 1. d'une clause du jugement d'adjudication ci-après énoncé et faute par la dame Marie COINTE, veuve Joseph TRICHAUD adjudicataire, demeurant et domicilié á l'Escale d'avoir justifié de l'acquit des condictions exigibles de l'adjudication, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivé par le greffir du tribunal de première instance de Sisteron le trente janvier 1902, enregistré ; 2· de l'art 733. C. pr. civile.

A la requête du sieur César SILVE, négociant, demeurant et domicilié à Marseille, créancier du sieur Joseph TRICHAUD en son vivant, propriétaire à l'Escale, pour lequel domicile est élu en l'étude de Me Charles Bontoux, avoué prés le tribunal civil de première instance de Sisteron, lequel occupera pour lui sur la présente poursuite.

PREMIER LOT

Maison avec cour située sur la place de l'eglise numéro 209 du plan cadastral section B. comprenant : magasin, cuisine, chambre, grenie et écurie, confrontant : du nord Borrely, du levant la place du couchant la rue.

Mise à prix : Quinze cents francs.
ci . . . . . 1500. fr.

DEUXIEME LOT

Maison au hameau de l'hote numéro 166 du plan cadastral, section C. comprenant cuisine confrontant du levant Bonnet, du couchant la rue.

Mise à prix Cinquante francs.
ci . . . . . 50 fr.

TROISIEME LOT

Parcelle complantée en jardin d'une contenance d'environ 95 centiares numéro 159 du plan section B. au quartier de Jussa confrontant le chemin et Bayle.

Mise à prix Cinq francs.
ci . . . . . 5 fr.

QUATRIEME LOT

Vigne au quartier de St André ou le Bayon numéros 187 p. du plan, section D d'une contenance d'environ 20 ares confrontant du levant la traverse.

Mise à prix : Ciuq francs.
ci . . . . . 5 fr.

CINQUIEME LOT

Terre labourable au quartier des Baumes numéro 450 p, du plan, section D, d'une contenance d'environ 26 ares, confrontant du nord Roubaud, du levant chemin vicinal, du midi Courbon, du couchant Béal.

Mise à prix : Cent cinquante francs
ci . . . . . 150 fr.

SIXIEME LOT

Labour au quartier des Hauches d'une contenance d'environ 55 ares 81 centiares section B.

Mise à prix : Cinq francs.
ci . . . . . 5 fr.

SEPTIEME LOT

(*Huitième des premières affiches*)

Labour au quartier de Villeviel'e en nature de labour, pature et vague avec bâtiment d'habitation et d'exploitation, d'une contenance d'environ 2 hectares 97 ares 71 centiares numéro 1028, 1109, 1110 p, 1112, 1131, 1132, 1065,1767,1116,809, 819, 811, 1058, 1091, 1111 p, 1133, 1068, 1082, 1089, 1111 p, 1136, 1137, 1138, 1139, 1054, 1066, 1084, 1086 du plan, de la section B.

Mise à prix : Cent cinquante francs
ci . . . . . 150 fr.

HUITIEME LOT

(*Neuvième des premières affiches*)

Labour Crones ou le tord numéro 944 du plan section B d'une contenance d'environ 11 ares 50 centiares, confrontant du nord Paul, du couchant le ravin, du midi et du couchant le chemin de Volonne.

Mise à prix : Cinquante francs.
ci . . . . . 50 fr.

NEUVIEME LOT

(*Dixième des premières affiches*)

Labour au quartier de Villeviella ou garenne numéro 1405 de la section B, du plan, confrontant du nord Blanc, du levant Arnaud, du midi Hippolyte, du couchant Trichaud.

Mise à prix : Trente francs.
ci . . . . . 30 fr.

La dite revente sur folle-enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges déposé pour parvenir a l'adjudication, au greffe du tribunal et en outre à la la charge des frais de folle-enchère.

Les immeubles ci-dessus mentionnés ont été adjugués a la dite Marie Cointe veuve Joseph Trichand, par procès-verbal d'adjudication sur surenchère tranc9é pardevant M. André Girard, juge, le vingt-sept Novembre 1902 enregistré, la diet surenchère mise ensuite d'un procès-verbal d'adjudication sur conversion de saisie enregistrée, du vingt-trois Octobre mil neuf cent un, a la requête du sieur César Silve ayant pour avoué Me Charles Bontoux contre les époux Mille Sauveur, propriétaire à l'Escrie, ayant pour avoué Me BEINET.

Il est déclaré conformément aux disposition de l'art. 696 c. p, civ, Que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Sisteron, le 3 Avril 1902.

C. BONTOUX

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE du JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
DISSIPE les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLERINE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

Le Gérant M. GRILLET.

Sisteron. — Imprimerie A. TURIN

© VILLE DE SISTERON

A la Belle Jardinière

SISTERON

PREMIÈRE COMMUNION

Assortiment considérable de vêtements
PREMIÈRE COMMUNION pour FILLES et GARCONS

PRIX RÉCLAME

Costume Fillettes		Costume Garçons	
CORSAGE MOUSSELINE	LE TOUT 9 francs	VESTON FACONNE	LE TOUT 14 francs
JUPE id		GILET id	
VOILE —		PANTALON —	
AUMONIERE —		BRASSARD —	
COURONNE —		CRAVATE —	

Un grand choix de CORSAGES, JUPES, VOILES, TULLES et MOUSSELINE en pièces. --- AUMONIÈRES, Ceintures, Couronnes, Bouquets.

Costumes complets, Façonnés, Cheviotte, Coscrow noir et bleu, Cravattes, Gants, Brassards et Chemises.

Vendus meilleur marché que partout ailleurs

Les Nouveautés du Printemps et d'été sont arrivées

6, rue Droite

Agents-Acheteurs sérieux sont demandés pour VENDRE les Célèbres et Parfaites Machines à Coudre

---

AUX GALERIES PARISIENNES

Aux Quatre Coins, Ancienne Maison Mondet, en face M. Roa

Madame NER, née Ferrary à l'honneur d'avertir sa nouvelle et déjà nombreuse clientèle, qu'à l'occasion de l'ouverture d'un **Rayon de Chapeaux** tous faits, article venant de Paris, dernier genre et haute nouveauté donnés à des prix très modérés, il sera offert à tout acheteur de 10 francs de marchandise un numéro de la superbe tombola qui comprendra : 1· Une Poupée de toute beauté estimée 35 fr. — 2· Un Buffet garni, art nouveau, magnifique. — 3· Un Lit en pitchpin mesurant 0,80 de long. — 4· Une Armoire à glace assortie au lit. — 5· Une grande Chaise de poupée, — 6· Une autre Chaise. — 7· Un Billard de salon estimé 10 fr. — 8· Un joli Banc de menuisier avec ses outils. — 9· Un bel Album de photographies. — 10· Une Régate dame. — 11· Une Régate homme. — 12· Une Encognure sculptée — 13· Un Vide-Poche. — 14· Une paire de Vases. — 15· Un Couteau. — 16· Un Flacon d'odeur. — 17· Un Tambour. — 18· Un Cheval. — 19· Une Savonnette — 20· Un Plumier.

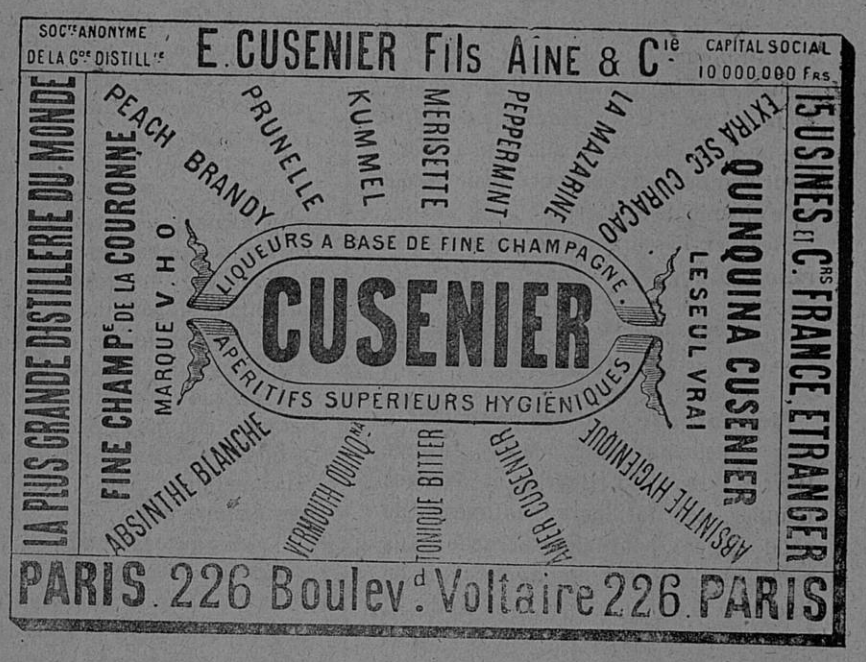

---

l'Art de gagner de l'Argent à la Bourse Envoi gratis, GAILLARD, 5, rue Feydeau, PARIS

LA PFAFF et la MÉRIDIONALE

Machines a Coudre perfectionnées

MAISON CHAURAND

Fondée en 1838. — **DIGNE** (*Basses-Alpes*)

30 MOIS DE CREDIT

Prix modérés — Escompte au comptant

UN MOIS A L'ESSAI — GARANTIES CINQ ANS SUR FACTURE

Maison de Confiance

Avant d'acheter une machine à coudre, demander le catalogue — Envoi-franco

---

GRANDE COLLECTION DE VIGNES HYBRIDES

Producteurs directs absolument indemnes de maladies Chyrptogamiques

Boutures et Racinés, authenticité et fraîcheur garanties. Suppression du Greffage, du Souffrage et des Sulfatages. Récolte très abondante et assurée. Vin excellent pouvant rivaliser avec nos meilleurs vin de pays.

AUXERROIS × RUPESTRIS (Pardes-Lacoste)
ALICANTE× RUPESRIS Terras N° 20.
SEIBEIL Nos 1, 14, 38, 41, 128, 200.
COUDERCS Nos 3907, J. 201, J. 503, 28/112.
— Nos 132/11, etblanc 199/88.

Collection ayant obtenu le 1er prix et une médaille de bronze au dernier Comice Agricole de Forcalquier.

PRIX MODÉRÉS

Laurent REDORTIER, Propriétaire-Viticultenr à MANOSQUE (B.-Alpes)

ATELIER DE PEINTURE ET DECORATION
ASSORTIMENT de PAPIERS PEINTS

L. BORRELY, Peintre

Ancienne Maison **SARTORI**, rue Saunerie

Vitrerie, Encadrements, Peintures préparées de toutes nuances

Articles pour Maçons tel que pinceaux, coles et ocres etc... etc..

Papiers vitraux ---- Vernis pour les parquets

Grand choix de Couronnes Mortuaires en perles et en Métal à des prix très modérés

On envoie les échantillons de papiers peints à domicile

PRIME GRATUITE

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

LA RENTE

reçoivent Gratuitement en prime

Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

La RENTE publie : Revue de la Bourse, du Marché en Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des Cies. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Echelle des Revenus. — Bilans des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes du Suez, des Cies de Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer, Cours des Changes, tous les tirages français et étrangers. — Un An : 6 fr. — 5, Rue Drouot, PARIS

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE

25 Ans de Succès. — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués. *Envoi gratis :* GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris

---

CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

Machines Agricoles et industrielles de toute provenance

VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGES

S'ADRESSER A M. A. REYNIER
SISTERON GRANDES te ANNE

Et pour renseignement à M. Feraud. Ferblantier à Sisteron.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON